District Drôme Ardèche de Football

Commission d'Appel Réglementaire

PROCÈS-VERBAL N°18

REUNION DU 24 JUIN – ORDRE DU JOUR

La levée progressive du confinement a permis de programmer une réunion de la Commission d'Appel règlementaire le

Mercredi 24 juin courant

au siège du District, 101, rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES.

A 20 h elle examinera le dossier suivant :

AR 1920- 08 US ST JUST ST MARCEL interjetant appel de la décision de la Commission des Compétitions Seniors :
fixant les accessions et relégations à l'issue de la saison 2019/2020, hors championnats en deux phases, et ne retenant pas son équipe première au nombre de celles admises à évoluer en D2.

***Sont appelés à la réunion* à leur demande :**
En réponse au mél du 5 juin courant le club a expressément demandé l'audition de MM. Pascal BARBAUD représentant le Président et de Pierre DELMAS éducateur.

Le club appelant a été informé par mèl envoyé à son adresse officielle que dans un souci de protection sanitaire la séance de la Commission se déroulerait sans audition sauf demande expresse de sa part d'être entendu. Il en a exprimé le souhait. Ses Représentants ont été informés qu'ils auront à veiller au respect des gestes barrières et de distanciation physique, qu'ils devront se munir d'un masque dont le port pourra être exigé.

Corrélativement le club a été invité à produire les observations écrites qu'il entendait fournir en complément aux arguments déjà présentés et pièces jointes à l'appui de son appel.

Dans les circonstances exceptionnelles de cette fin de saison, le processus ainsi suivi est le garant pour les parties au litige d'un juste équilibre dans le respect des droits de chacun.